



Divorce et liquidation/comment se fait le partage ???

Par lili 68, le 26/09/2008 à 22:59

Bonjour

Nous allons divorcer

j'aimerais savoir comment va se passer le partage des liquidites ?

Nous n'avons pas de contrat de mariage (mariage en 2003)

Avant le mariage nous avons achete une maison. nous avons fait un pret.

mon apport pour la maison : 10 000 euros\$

l'apport de ma femme : 40 000 euros

si nous revendons la maison il nous restera 100 000 euros.

comment se fera le partage de cet argent ?

$100\ 000/2 = 50\ 000$ pour chacun auxquels je dois deduire 30 000 euros et les donner a ma femme car elle a fait un apport de 30 000 euros superieur au mien
???

ou :

$100\ 000 - 40\ 000 - 10\ 000 = 50\ 000$ que nous nous partageons soit 25 000 pour chacun et elle recupere sa mise de depart de 40 000 et moi 10 000
donc j'aurais : $25\ 000 + 10\ 000$ et elle aura $25\ 000 + 40\ 000$???

faut-il calculer un taux d'interet sur l'apport ???

et qui fait la liquidation de la communaute ?? (nous divorcons a

l'amiable)

merci

Par **Visiteur**, le **27/09/2008** à **00:10**

Votre solution N°2 est la plus proche des usages.

Normalement, on calcule en fonction de la valeur du bien lors de l'achat et de sa valeur de revente, car plus-value ou moins-values doivent profiter ou être supporter par les 3 : Vous, Madame, la communauté

Tirez en un coefficient que vous appliquez à chaque apport.

Le reste est à diviser en 2 parts égales.

Exemple

Achat 160.000 revente 192.000 soit +30%

Monsieur recevra 13.000, Madame 52.000, soit 65.000, reste 35.000, soit 17.500 chacun.